

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 15 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes,
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M.
DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE Daniel –
M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BURETTE Stéphane – M. HOUISSE Bastien

Monsieur HOUDEVILLE Daniel a été désigné secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 27 Février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande, par rapport à l'ordre du jour de la présente réunion, d'ajouter deux délibérations :

- emprunt CRCA pour les travaux de changement des lanternes
- convention Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Budget Primitif 2018 – Compte Administratif 2017

Elaboration du budget primitif 2018 et examen du compte administratif 2017. Ces documents seront présentés et votés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 03 Avril 2018.

SDE 76 - Remplacement des lanternes énergivores – Plan de financement

Le Conseil Municipal ayant décidé le remplacement des lanternes énergivores sur les départementales, Monsieur le Maire propose la souscription de deux emprunts négociés par le SDE76 auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine :

* Financement « moyen / long terme » du montant des travaux H.T.

Montant de l'emprunt	19 237.75 €
Taux :	0.40 %
Durée du crédit	5 ans

* Financement « court terme » pour le préfinancement du FCTVA :

Montant :	16 395.00 €
Taux :	0.40 %
Durée :	2 ans

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime - Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en oeuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires, etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident de renouveler la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

Informations et questions diverses

* L'armoire qui était dans la classe des CP/CE a été remplacée par des étagères. Elle sera exposée au musée d'Amfreville-la-Mi-Voie.

* Proposition de mettre le site de Grugny sur facebook,

Séance levée à 21 heures 10.